

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Février 2021**



L'an Deux Mil Vingt et Un, le 25 février à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de LA FLOTTE, dûment convoqué en session ordinaire salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul HERAUDEAU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

PRÉSENTS :

M. HERAUDEAU Jean-Paul, Mme BERGERON Annie, M. ZELIE Roger, Mme PERRAIN Véronique, M. MENANTEAU Joël, Mme CONSTANCIN Béatrice, M. TIVENIN Bernard, Mme BICHON Véronique, M. LE CORRE Lionel, Mme SUREAU Valérie, M. RACAUD Alexandre, Mme LACOMBE Armelle, M. PINAUD Daniel, M. SONDAG Loïc, Mme DUPEUX Marie-France, M. BOUCHER Hervé, Mme FAILLERES Céline, M. MERCIER Mickaël, M. BERTHOMES Simon-Pierre, Mme VANOOST Maryse, Mme MASION TIVENIN Isabelle

ABSENTS/EXCUSÉS :

Mme GROS Marie qui a donné pouvoir à Mme BERGERON Annie
M. SALEZ Patrick qui a donné pouvoir à Mme MASION-TIVENIN Isabelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme SUREAU Valérie

N° 2021-016

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	22
Votants :	23

OBJET : TARIF ET RÈGLEMENT DES LOCATIONS D'EMPLACEMENTS CLOS BIRET

M. Loïc SONDAG, Adjoint, rappelle que le parking Clos Biret est revenu sous gestion communale ; il est nécessaire de revoir son règlement ainsi que de valider le montant de l'abonnement de 840 € annuels.

M. le Maire évoque la question qui lui a été posée par des abonnés de savoir s'il serait possible de mettre des anneaux pour vélo et des prises pour recharger les voitures électriques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Ne retient pas pour cette séance la question des bornes de recharge pour véhicule électrique,
- Rejette la demande d'installation d'anneaux pour vélos,
- Valide le règlement annexé à la présente
- Décide que le prix de l'abonnement sera maintenu à 840,00 € annuels pour l'année 2021
- Décide que le versement de l'abonnement se fera en une seule fois en début d'année et au plus tard le 30 avril de chaque année
- Délègue M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme, le 26 février 2021

*certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le*

Le Maire,
Jean-Paul HERAUDEAU